

# NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

### COMMUNE :

#### Démographie :

La population INSEE passe de 9587 habitants en 2023 à **9612 en 2024**.

#### Equilibre financier :

Le Compte Administratif 2024 de la Communauté de communes présente un excédent de fonctionnement de **2.006.186,57 €** avec un excédent N-1 reporté de 601 099,03 €.

La section d'investissement de l'année présente elle aussi un excédent de **18.094,51 €** en partant d'un excédent initial de 477.201,55 €. Il sera reporté en section d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser s'élèvent à 803.281,47 € en dépenses et 298.926,43 € en recettes, soit un solde de – 504.355,04 €. L'excédent d'investissement couvre une petite partie des restes à réaliser. Il sera proposé d'affecter 1.406.186,57 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (au 1068). L'excédent de fonctionnement restant sera reporté en section de fonctionnement en 2025 (chapitre 002) pour 600.000,00 €.

Ce résultat est obtenu sans avoir eu besoin de réaliser un emprunt sur 2024.

#### Fiscalité et dotations de l'état :

La communauté de communes est maintenant passée à la fiscalité professionnelle unique depuis 4 ans.

Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés en 2024. Avec la revalorisation des bases et l'instauration de la GEMAPI pour équilibrer les dépenses appelées par les syndicats de gestion des cours d'eau, c'est une augmentation des ressources fiscales de 204.619 € qui a été perçue en 2025 (+8,26%).

La fraction de TVA pour 1.291.103 € est en légère progression (+7.194 €)

La Communauté n'entre plus dans les critères pour bénéficier du FPIC. C'est une perte progressive des 101.365 € perçus en 2023 qui commence dès cette année (- 11690 €).

La communauté de communes a aussi perçu de l'IFER en supplément pour 163.458 €, grâce à des régularisations faisant suite à des réclamations. Conformément au pacte financier et fiscal, dans le même temps, la communauté a reversé 50% du produit perçus par le bloc intercommunal aux communes concernées par les attributions de compensation.

Ces ressources ont permis, outre de compenser l'impact de l'inflation, de donner des marges de manœuvre à la communauté pour étoffer ses champs d'action (collecte des déchets de venaison, prise en charge des copieurs des écoles) et lui donner la capacité d'investir dans les années à venir (schéma cyclables, transition énergétique, participation au CIAS pour la future résidence autonomie...).

La Dotation forfaitaire augmente de 11.788 € mais est encore loin d'atteindre le montant qu'elle devrait recevoir (plafonnement de l'évolution : -83.696 €).

Le fonds départemental de compensation de TP augmente de 101.058 € en compensation de la perte du FSI en section d'investissement, contribuant aussi à augmenter la capacité d'autofinancement.

L'ensemble de ces ressources nouvelles permettent aussi de maintenir une capacité d'autofinancement de 1.038.816,95 €, suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette et dégagant une capacité pour financer ses investissements.

#### Capacité d'autofinancement :

L'épargne brute hors produits de cession et autres produits et charges exceptionnels est de 1.744.149,16 €. Elle couvre le remboursement en capital de la dette : 705.332,21 €.

La **CAF nette** est donc positive en 2024 de 1.038.816,95 €. Elle permet de participer aux dépenses d'équipement qui s'élèvent en 2024 à 838.486,12 €. Les dépenses d'équipement sont aussi financées par les subventions (57.282,80 €), par les ressources propres (FCTVA) pour 125.055,74 €. Aucun emprunt n'était nécessaire sur l'année.

Cette année l'excédent global est donc renforcé et passe de 1.628.959,03 € à 2.024.281,08 €.

#### Endettement :

Fin 2024, la **dette** communautaire du budget principal (dette SYDEC incluse) est passée de 4.340.126,53 € à **3.634.794,32 €**, sans prêt nouveau et avec un remboursement annuel de 705.332,21 €.

La collectivité n'a aucun emprunt toxique et constate donc une baisse de son endettement de **-705.332,21 €**. Sa capacité de remboursement se situe fin 2022 à **2.08 années** (Dette / épargne brute).

La **ligne de trésorerie** en cours au 31/12/2023 n'a pas été renouvelée en 2024 compte tenu des excédents constatés.

#### Les charges de fonctionnement :

- le chapitre 011 « charges à caractère général » est passé de 466.005,52 € à 477.661,20 €, donc quasiment stable compte tenu de l'inflation constatée, preuve des efforts réalisés pour maîtriser les charges de la structure.

- le chapitre 012 « charges de personnels » est passé de 1.687.095,86 € à 1.604.385,38 € diminuant ainsi de -4.9% du fait principalement de la baisse des prestations de services facturées par le SEDHL et le décalage sur 2025 des 2 derniers trimestres.

- Les participations ont augmenté. Celle du CIAS de 75.800 € : pour rappel, la subvention 2023 avait été minorée d'autant du fait de recettes qu'il avait exceptionnellement perçu cette année là. Les autres contributions (syndicats) ont augmenté de 24.867 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est de **6.53% entre 2020 et 2024 soit en moyenne 1,63% par an**

Des dépenses d'équipement encore inférieures aux objectifs (RAR importants) :

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2024 à **838.486,12 €**, subventionnées à hauteur de **57.282,80 €**.

La répartition des dépenses d'équipement est la suivante :

	Dépensés 2024	RAR
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 504,25 €	745,02 €
PARTICIPATION CAPITAL SEM	20 000,00 €	- €
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	39 198,37 €	9 514,67 €
MEDIATHEQUE CENTRALE	35 038,92 €	5 039,90 €
LUDOTHEQUE	6 010,89 €	- €
ACHAT MATERIEL ECOLES	17 381,58 €	- €
RENOVATION VOIRIE	228 013,28 €	123 505,97 €
AIRE GENS DU VOYAGE	47 778,00 €	84 910,74 €
ACHAT MATERIEL DIVERS	97 392,96 €	5 559,92 €
RAM	461,38 €	- €
PISTES CYCLABLES	299 235,57 €	534 000,13 €
PLAN LOCAL URBANISME PLUI	5 609,23 €	23 790,00 €
TRAVAUX TIERS LIEU	- €	1 753,92 €
FOSSES	- €	540,00 €
DECHETS DE VENAISON	16 790,44 €	6 433,20 €
ENERGIES RENOUVELABLES	14 071,25 €	7 488,00 €
	<b>838 486,12 €</b>	<b>803 281,47 €</b>

Etat des provisions :

Fin 2024, les provisions pour créances douteuses sont portées à **11.184,51 €**.

En conclusion :

La période 2020-2024 a permis de consolider de façon structurelle les finances de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, lui permettant de programmer sur les années à venir un programme ambitieux, avec plus de 5.000.000 € prévus au schéma cyclable communautaire, la création d'un OPAH en deux phases, Morcenx-la-Nouvelle dans un premier temps, puis l'ensemble des communes, d'œuvrer pour la transition écologique avec l'installation de panneaux photovoltaïques et le versement de fonds de concours aux communes de 50.000 € chacune pour leurs projets vertueux dans ce domaine.

## **ZAE :**

Globalement les budgets ZAE sont temporairement en déficits, essentiellement dû au stock de terrains non encore vendus. Aucun emprunt n'a été contracté sur ces budgets annexes.

### ZAE du Massip :

La ZAE du Massip finit l'année 2024 en déficit d'investissement (stock) de 88 400 € et en équilibre en section de fonctionnement.

A l'issue des ventes de lots à venir, cette ZAE sera soldée à l'équilibre

### ZAE de Cantegrit :

La ZAE de Cantegrit finit l'année 2024 en déficit d'investissement (stock) de 65.000 € et en équilibre en section de fonctionnement.

Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde.

A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre